

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
jeudi 9 février 2023

**N° CP-2023-1-10-1**

**N° applicatif 4889**

### **10<sup>ème</sup> Commission**

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

### **Service instructeur**

Délégation ouest

### **Service consulté**

## **CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE AU SEIN DU COLLEGE SUZANNE LALIQUÉ HAVILAND DE WINGEN SUR MODER - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF**

Résumé : Le territoire autour de Wingen-sur-Moder doit développer des places périscolaires. En parallèle, depuis plusieurs années le collège est sous occupé (taux d'occupation moyen de 60%). Dans une logique de mutualisation des locaux du collège, la création d'un espace périscolaire pour 80 enfants pour la Communauté de Communes du Pays de Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) au sein du collège Suzanne Laliqué Haviland de Wingen-sur-Moder a été étudiée.

Le présent rapport porte sur l'approbation de l'Avant-Projet Définitif, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace pour un coût prévisionnel des travaux de 899 035 € HT, correspondant à un montant d'opération globale de 1 238 400 € TTC.

Il vous est également proposé d'approuver les termes des conventions nécessaires à la réalisation de cet accueil périscolaire et extrascolaire au collège de Wingen-sur-Moder.

La Communauté de Communes du Pays de Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) souhaite créer un accueil périscolaire au sein des locaux du collège de Wingen-sur-Moder. Le périscolaire est actuellement géré par la Maison des Jeunes et de la Culture de Wingen/Moder, délégataire. Les enfants des écoles maternelles et primaires se rendent déjà quotidiennement au restaurant scolaire du collège pour déjeuner.

Les besoins en superficie supplémentaire, la réponse aux différentes normes, le recours actuel à un service de restauration de qualité au collège, la connaissance du taux d'occupation actuel du collège sont autant d'éléments qui ont poussé la CCHLPP à se rapprocher de la CeA.

En effet, le collège, de capacité théorique 400, accueille entre 200 et 250 collégiens depuis quelques années et les effectifs semblent stables pour les années à venir. Au travers de ces éléments, apparaît pour la CeA, l'intérêt d'optimiser l'utilisation des locaux du collège, d'en réduire les frais de fonctionnement et de maintenir la production d'un nombre de repas minimum pour le restaurant scolaire.

Pour évaluer objectivement l'intérêt et la viabilité de ce projet de mutualisation, l'hypothèse suivante a été étudiée :

- L'aménagement d'un espace d'accueil périscolaire et extrascolaire pour 80 enfants,
- Le réaménagement d'un espace technologie, d'un Lieu d'Arts et de Culture et d'un espace casiers pour le collège (espaces libérés pour implanter le périscolaire)
- L'ajout de sanitaires et espaces de rangements permettant à la salle polyvalente, à l'espace périscolaire et au collège de fonctionner de manière autonome.

### **Montage organisationnel et financier proposé**

**Du point de vue de l'investissement**, la CeA assure la maîtrise d'ouvrage du projet et le préfinance.

La CCHLPP prend en charge le coût de l'opération sur la base des montants hors taxes.

Au stade de l'Avant-Projet Définitif, **le coût d'opération est estimé à 1 032 000 € HT**, soit 1 238 400 € TTC, se décomposant comme suit :

- Le montant des prestations intellectuelles s'élève à la somme de 92 600 € HT.
- Le montant des travaux est estimé à 899 035 € HT, en phase Avant-Projet Définitif.
- Le montant des dépenses diverses et réajustement des honoraires, sur la base de l'estimatif précité (provision de 4%) 40 000 € HT.

Ces montants seront précisés lors de l'établissement du Décompte Général Définitif, pour le versement du solde de la participation.

Compte tenu de la situation des évolutions tarifaires et pour tout avenant durant le chantier, si le coût du projet devait être revu à la hausse, la convention prévoira une prise en charge par la CCHLPP selon la répartition des charges validée pour le projet.

**La répartition des charges**, selon proposition faite via la convention de financement jointe en annexe du présent rapport :

- **La CCHLPP finance 80%** du montant hors taxes de l'opération, **soit un montant estimatif de 825 600 €**
- **La CeA finance 20%** du montant hors taxes de l'opération, **soit un montant estimatif de 206 400 €**

auxquels s'ajoutent des coûts non évalués que peuvent représenter,

- la part de TVA non prise en compte via le FCTVA et
- la maîtrise d'ouvrage assurée par les équipes techniques de la CeA.

La CeA en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération se chargera de la récupération de la TVA de l'ensemble de l'opération, sur la base d'un taux prévisionnel connu de 20,00%.

**A l'issue du projet, ce seront 422 m<sup>2</sup> de surfaces du collège qui seront mises à disposition de l'espace périscolaire et pour lesquelles le fonctionnement sera à la charge de la CCHLPP.**

**Du point de vue du fonctionnement,** l'ensemble des charges de fonctionnement du périscolaire notamment les dépenses de viabilisation (chauffage, eau, électricité) seront prises en charge par la CCHLPP sur refacturation annuelle sur la base des consommations réelles.

L'entretien et la maintenance courante des locaux seront directement pris en charge par la CCHLPP.

Les travaux de gros entretien et de maintenance seront réalisés par la CeA mais refacturés annuellement à la CCHLPP.

### **Planning du projet**

Le calendrier de l'opération est le suivant :

#### Les études :

- Phase Avant-Projet Sommaire : Novembre 2022
- Phase Avant-Projet Définitif / Dépôt de permis de construire : Janvier 2023
- Consultation des Entreprises : Février 2023

#### Les travaux :

- D'une durée prévisionnelle de 12 mois, leur démarrage est prévu en juillet 2023, pour une livraison pour la rentrée de septembre 2024.

Pour encadrer la réalisation du projet et son application, il est proposé de signer trois conventions : une convention de financement, une convention de fonctionnement comprenant une mise à disposition gratuite des locaux du périscolaire pour une durée de 25 ans et une convention spécifique à l'accueil des périscolaires à la restauration scolaire du collège.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le projet d'intégration d'un accueil périscolaire et extrascolaire au sein du collège Suzanne Laliq Havilland de Wingen-sur-Moder ;
- de décider que la Collectivité européenne d'Alsace assure la maîtrise d'ouvrage et préfinance l'opération de construction du périscolaire estimée à 1 032 000 € HT, soit 1 238 400 € TTC ;
- de décider que la Collectivité européenne d'Alsace participe à hauteur de 20% du montant hors taxes de l'opération, soit un montant estimatif de 206 400 € ;
- de prendre acte de la participation de la Communauté de Communes du Pays de Hanau La Petite Pierre à hauteur de 80% du montant hors taxes de l'opération, soit un montant estimatif de 825 600 €, cette recette sera encaissée sur l'Opération P2000051 – Enveloppe E05 ;

- d'approuver les conventions de financement, de fonctionnement et d'hébergement correspondantes à signer avec le collège et la Communauté de Communes du Pays de Hanau La Petite Pierre, jointes en annexe au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer lesdites conventions.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'Opération P2000051 – Enveloppe E06, AP votée pour un montant de 1 300 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY